

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 à 18 heures

I.- TRAVAUX EN COURS ET A VENIR. -

A/ ENTREE DE BOURG-OUEST RD 123^{E8}

Les travaux se terminent, il reste à semer le gazon courant janvier. La réception des travaux a été faite ce jour.

De l'avis de la commission qui est unanime, le rendu final correspond aux attentes.

B/ ENTREE DE BOURG-SUD RD 123

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'Entrée de Bourg-Sud RD 123.

Le dossier a été validé par le Centre Routier Départemental.

Le bureau d'étude va élaborer le cahier des charges pour ensuite lancer la consultation des entreprises afin que les travaux puissent se réaliser en mai / juin.

Dans le cadre de ce projet sont prévus l'enfouissement des réseaux aériens et l'éclairage public depuis la route de Craberoustide jusqu'au virage de la Lagotte.

Dans un premier temps une demande d'aide financière est à présenter au SDEEG pour la section route de Craberoustide / Promenade des Allées dans le cadre du FACE

Il propose en conséquence le projet de délibération suivant :

Le SDEEG pourrait assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux dont le plan de financement s'établirait comme suit.

Coût de l'opération

Montant HT estimé	25 927,17 €
Maîtrise d'œuvre HT	1 814,90 €
TVA	<u>5 185,43 €</u>
Montant TTC	32 927,50 €

Plan de financement

Subvention du SDEEG	5 185,43€
Autofinancement travaux H.T	22 556,64 €

Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de solliciter les services de l'Etat afin de financer dans le cadre de la DETR 2019 le projet d'aménagement et ce de la façon suivante :

DEPENSES

MONTANTS HT

Estimation prévisionnelle des travaux hors honoraires..... 207 840,30 €

RECETTES.....

MONTANTS

DETR 72 744,10 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de financement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier au titre de la DETR 2019.

C/ TRAVAUX DANS LES ECOLES 2019

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation de travaux au sein de l'école communale.

Il explique qu'il a fait chiffrer ce projet et qu'afin de le financier, il est possible de solliciter des services de l'État une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire donne le détail du plan de financement prévisionnel :

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANTS HT</u>
<u>Estimation prévisionnelle des travaux hors honoraires</u>	<u>103 631,19 €</u>
<u>RECETTES</u>	<u>MONTANTS</u>
<u>DETR 35%</u>	<u>36 270,92 €</u>
<u>Autofinancement 65 %</u>	<u>67 360, 2 €</u>
TOTAL	103 631,19 €

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal d'accepter le plan de financement prévisionnel précité et l'autoriser à demander la subvention DETR 2019 prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel du projet de réalisation de travaux au sein de l'école communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019.

II.- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS. -

Monsieur le Maire donne des informations sur les actions menées par la Communauté de Communes :

A/ CENTRE AQUATIQUE DE LA CALI

Il s'agit d'un projet très ambitieux mais qui semble démesuré. La CALI sollicite des participations financières des Communauté de Communes voisines.

Le Conseil Communautaire devra se prononcer prochainement pour une participation à hauteur de 280 000 €.

Dans l'immédiat, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil sur cette hypothétique participation du Grand Saint Emillionnais.

Après débat et passage au vote, l'idée de participation de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emillionnais est rejetée à l'unanimité des présents moins une abstention, celle de Madame ALFONSO-CHARIOL qui pense qu'il s'agit d'un « super projet » pour le secteur.

B/ AIRE DE CAMPING-CAR DE LUSSAC

La convention avec CAMPING-CAR-PARK est signée.

C/ SIEGE DES SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS

L'élaboration du dossier est en cours, ces nouveaux locaux sont indispensables pour un bon fonctionnement des services à condition que la Communauté de Communes reste dans sa configuration actuelle et ne soit pas rattachée à une autre collectivité (CALI) pour des raisons démographiques.

D/ ZAC DES CHAPELLES

Le plan détaillé de la ZAC est présenté au Conseil Municipal pour information.
Les terrains sont à la vente, il faut maintenant trouver des investisseurs intéressés par ces lots.

E/ LES-ARTIGUES-DE-LUSSAC

L'implantation d'une MARPA ne se fera pas. C'est dommage car il s'agissait d'une excellente idée.

Deux projets de résidences intergénérationnelles émergent, le premier porté par le bailleur local LOGEVIE qui nécessite le don du terrain par la commune et une participation de 3 000 € par appartement ne reçoit pas l'aval de la Mairie des Artigues-de-Lussac.

Le second, présenté par un investisseur privé ne verra le jour que si le plan de financement qui nécessite au préalable 60 % d'apport par les acheteurs de logements est bouclé.

Une réunion a eu lieu concernant l'organisation de l'Aide à Domicile sur le territoire. Tous les services sont déficitaires. Monsieur le Maire précise que le service de Sainte-Terre fonctionne bien. Il n'est pas opportun de rassembler les services car cela poserait de sérieux problèmes d'adaptation des bénéficiaires.

L'OPAH est définitivement lancée, une centaine de courriers ont été envoyés par la commune aux propriétaires de Sainte-Terre paraissant remplir les critères pour en bénéficier afin de les informer.

F/ SITAF

Les communes de Franc et Saint-Cibard vont adhérer au SITAF par le biais de la Communauté de Communes qui à la compétence GEMAPI.

G/ RESIDENCE POUR LES SAISONNIERS

Il s'agit d'un projet ambitieux porté par le PRADO qui concerne un territoire couvrant cinq Communautés de Communes. Son financement en partie assuré par les Communauté de Communes pour un nombre de places très limité.

Le Grand Saint Emilionnais n'est pas favorable pour l'instant.

H/ LIGNE FERROVIAIRE LIBOURNE / SARLAT

L'Etat sollicite la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais pour participer au financement de la rénovation de la gare de Libourne à hauteur de 100 000 €.

III.- SYNDICATS INTERCOMMUNAUX. -

A/ USTOM

Monsieur DUVAL fait état des difficultés dans ce syndicat à faire évoluer le prix de la ROM.

Il s'agirait d'une augmentation de 15 %. Ce qui est énorme.

Il indique qu'il votera contre la grille tarifaire proposée.

B/ COLLEGE ALIENOR D'AQUITAINE

La participation par habitant est fixée à 1,29 € pour ce syndicat qui participe au financement et à l'organisation des transports scolaires et aide le collège en subventionnant les voyages scolaires et l'UNSS.

IV.- DIVERS. -

A/ CLOTURE DE LA LAGOTTE

Il a été demandé par courrier à l'agriculteur riverain qui a détruit la clôture de la Lagotte de la remettre en état.

Si les travaux ne sont pas faits, les services techniques remettront en état cette clôture et les frais y afférant lui seront facturés.

B/ CAHIER DE DOLEANCES

Un cahier de doléances sera mis à disposition du public.

La cellule de base de la démocratie, dit Monsieur le Maire c'est la commune, on voit qu'elle est utile.

C/ JARDINS PARTAGES

L'idée de créer des jardins partagés sur le terrain appartenant à la commune Petite Condamine est à développer.

Une commission est constituée, elle est composée de Messieurs LAGUILLON (responsable), SPERANZINI et Mesdames ALFONSO-CHARIOL et RICAUD.

D/ IMPLANTATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'une borne électrique.

Le coût estimé est de 10 000 €, subventionné à hauteur de 4 000 € par le SDEEG qui se charge des travaux.

Le débat s'engage autour de cette idée, le Conseil Municipal après passage au vote émet un accord de principe à l'implantation et au financement d'une borne électrique par huit voix pour, trois voix contre et trois absentions.

Il restera à déterminer l'emplacement de cette implantation.

E/ VIREMENT DE CREDITS – EXERCICE 2018 – BUDGET 240

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au budget 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

N° de compte	Désignation des articles intitulés	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation sur crédits déjà alloués
60611	Eau et assainissement	8 500,00	
739221	FNGIR		8 500,00
	TOTAUX	8 500,00	8 500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le virement de crédit indiqué ci-dessus.